

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

\$1.00 par année
—OU—
75 CENTIMS CHACUN
—PAR—
25 ABONNEMENTS—25
PAYÉS D'AVANCE.



ANNONCES :
EN TRAITE DE GRÉ À GRÉ
—AVEC—
L'ADMINISTRATION
POUR
L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

UNION ST-JOSEPH

(Suite.)

DIMANCHE, 10 AVRIL 1892.

L'ordre du jour étant appelé Election des membres du Comité de Régie, le Président explique comme suit les divers rapports soumis à l'assemblée et le programme du jour et de l'avenir :

Un devoir sérieux vous incombe. Dans quelques instants, vous serez appelés à choisir un certain nombre de directeurs. Vous voudrez bien vous rappeler que les affaires de la Société étant de plus en plus considérables, les charges en deviennent proportionnellement plus lourdes.

Il y a six mois, vous étiez justement effrayés par la perspective d'un procès. Votre Comité, dans le temps, vous a rassurés en établissant que le droit était pour nous ; qu'il avait scrupuleusement observé les lois de l'équité ; que les registres avaient été parfaitement tenus ; etc. Le temps a prouvé que vos directeurs ont agi sagement : il n'y a pas eu de procès.

Nous sommes, encore aujourd'hui, menacés d'une poursuite par la famille d'un Sociétaire décédé en mars dernier. Le défunt avait trompé la Société lors de son admission—involtontairement nous aimons à le croire—en faisant certaines déclarations fausses. S'il eût tout dit ou s'il eût déclaré vrai, il n'aurait certainement pas été admis attendu que les cas analogues ont toujours été refusés. Votre Comité devra donc continuer l'étude de cette affaire en considération les avis légitimes qui ont été demandés, considérer les mauvais effets d'une reculade intempestive et surtout le devoir strict de sauvegarder les intérêts de la Société.

Vous voudrez donc bien veiller sérieusement à vos intérêts par un choix judicieux d'hommes droits et éclairés, d'hommes dévoués et pouvant donner le temps nécessaire à vos affaires, d'hommes capables de diriger avec ensemble la société à St-Hyacinthe et dans les succursales. Les membres de ces dernières sont nos confrères ; ils ont droit et ils doivent être traités comme vous désirez l'être vous-mêmes.

Pour réussir à faire un choix heureux, nous devons voter comme des chrétiens, en considérant les qualités des proposés et les devoirs de la charge à remplir, sans écouter les préjugés ni les antipathies nées de causes étrangères aux affaires de notre belle Société.

Avant de terminer, je vous dois mes félicitations pour la courtoisie dont vous avez toujours fait preuve dans nos assemblées, à l'égard des officiers que vous vous étiez donnés.

Laissez-moi aussi vous dire que, personnellement, je tiens en haute estime les directeurs qui ont si bien rempli jusqu'ici les multiples devoirs inhérents à l'honneur que vous leur avez fait en les nommant ; que les succès extraordinaires obtenus depuis deux ans soit d'us, non-seulement au dévouement de ces officiers et au concours efficace qu'un bon nombre d'entre vous se sont fait un devoir de leur donner, ou encore aux dons et générosités de plusieurs citoyens distingués tels que M. le Dr. Eug. St-Jacques ; mais aussi, à Sa Grandeur Mgr l'Evêque de ce diocèse se rappelant toujours qu'il est le père de notre belle Société ; à notre chapelain sans cesse dévoué, aux autres membres du clergé qui n'ont pas ménagé leurs sympathies.

Enfin, laissez-moi vous rappeler que la prospérité règne dans la paix et la concorde. C'est en secondant les efforts de vos officiers que vous profiterez de leur travail et de leur dévouement ; c'est, comme nous l'avons fait depuis deux ans, en donnant toute attention dans les discussions nécessaires, en nous estimant et nous aimant comme des frères !

Si jamais quelques-uns croient avoir des griefs, qu'ils ne murmurent pas inutilement en arrière mais qu'ils se présentent sans crainte à un Comité de Régie toujours prêt à leur rendre justice.

Pour moi, je regrette que des travaux considérables me rendent impossible, d'ici à quelque temps, l'acceptation d'une charge dans votre comité : plusieurs d'entre vous peuvent m'y remplacer. Mais, toutes les fois que l'occasion me sera offerte de prouver mon dévouement et mes vives sollicitudes pour la Société,

vous ne me verrez jamais faillir aux devoirs d'un bon Sociétaire.

Les officiers qui composeront votre futur comité devront avoir à cœur de grossir nos économies en même temps que le nombre des sociétaires.

Merci, messieurs, et au revoir. En l'absence du chapelain, M. Jos. Chenette est prié d'agir comme président *pro tempore*, et l'on procède à remplacer les officiers suivants sortant de charge.

MM. B. O. Béland, J. A. Cadotte, Jos. Marsan, M. Côté, D. Lapierre, L. Cordeau, O. Piché et J. Benoit. Réélu MM. J. Benoit et J. Marsan.

Elus, MM. H. Langeher, J. B. Morin, J. N. Lemieux, J. Bernard, A. Lefebvre, H. Gaudette.

Le Comité de Régie, étant complété comme susdit, se réunit pour choisir ses officiers actifs.

Président, Frs. Decelles.
1er Vice-Président, H. Langeher.
2ème Vice-Président, D. Dumaine.
Sec.-Arch., J. A. Casavant.
Sec.-Trés., J. H. Morin.
Commis.-Ordonn., Frs. Lajoie.

—On nous demande pourquoi l'Ordre du Jour donné à la fin des Règlements n'a pas été suivi à l'assemblée du 10 courant. Nous ferons remarquer que cet Ordre du Jour est fait pour les assemblées mensuelles et pour celles du Comité de Régie. Dès le 5 Oct. 1890 un autre Ordre du Jour pour les assemblées semestrielles a été adopté et suivi scrupuleusement depuis. D'ailleurs un instant de réflexion ne laisse pas de doute sur ce sujet, les officiers, avant leur sortie de charge, ne doivent-ils pas donner tous leurs rapports et compléter leurs travaux puisqu'ils sont les seuls responsables à l'assemblée de ces travaux et de ces rapports ? Autrement, dans bien des cas, on les remplacer, étant remplacés, leur responsabilité a cessé dès l'instant de leur remplacement, ce qui mettrait leurs successeurs dans l'obligation de présenter eux-mêmes ces rapports qu'ils n'ont pas préparés, pour lesquels ils ne sont pas responsables et que l'assemblée peut ce-

pendant rejeter aussi bien que approuver.

L'ordre du jour tel que suivi est donc régulier puisqu'il a été fait justement pour les assemblées trimestrielles et toujours suivi depuis. Comme on vient de le voir, il est en même temps le plus rationnel.

D'ailleurs, en réfléchissant quelque peu, on s'apercevra que l'appel de l'ordre ordinaire n'aurait en rien influencé le résultat de l'assemblée.

Education des garçons

Quelle instruction ferez-vous donner à votre fils ?

Ne souffrez pas qu'il néglige une seule de ces connaissances, qui sont toutes ou indispensables ou du moins infiniment utiles.

En général, et à moins que votre fils ne se signale par des dispositions extraordinaires, je vous engage à l'élever pour une profession analogue à la vôtre, en consultant son inclination ; c'est-à-dire à en faire un ouvrier.

C'est un travers aujourd'hui trop répandu, que de faire quitter à un enfant la charrue, l'établi, la forge, pour le préparer par une éducation coûteuse à une profession libérale.

On s'exagère à soi-même les inconvénients de la position sociale que l'on occupe, parce qu'on les connaît par expérience, il n'en est pas de même des autres positions : on n'en aperçoit que les dehors, qui sont toujours brillants, quant aux inconvénients qu'elles peuvent receler, on ne les aperçoit pas, ou on n'en apprécie pas la gravité. De là tant de déceptions, châtimement d'une tendresse paternelle poussée à l'excès. " Je voudrais, dit-on, pour mon fils, un état moins dur que le mien. "

Vous qui parlez ainsi, êtes-vous bien certain que cet état que vous allez procurer à votre enfant ne sera pas plus dur pour lui que n'est pour vous le vôtre ? Il ne verra pas les choses des mêmes yeux que vous, il ne sentira pas de même. Ses études vont nécessairement éveiller en lui une ambition qui ne pourra que bien difficilement se satisfaire, et une sensibilité irritable qui lui fera souffrir

mille maux dont vous n'avez point d'idée. Je suppose qu'il parvienne à un emploi public ; il vous semble, à vous, que le traitement d'un employé constitue une fortune ; mais, trop souvent, cet emploi ne donne que le strict nécessaire, et, dans certaines conditions de la société, qui n'a que le strict nécessaire est bien pauvre. La pire de toutes les misères est la misère dorée. Votre fils eût été un ouvrier à son aise, indépendant et fier. Vous en auriez fait un *monsieur* gêné, asservi aux caprices de tout le monde. Il eût épousé une femme selon son cœur ; il marchanderait un mariage qui le rendra malheureux.

Quelquefois aussi, j'ai peine à le dire, ce fils, devenu un important personnage, ne se tient guère honoré d'appartenir à un père et à une mère dont la parole et les habitudes, contrastant avec celles du monde brillant où il vit, les couvrent (il se le figure du moins) d'un ridicule qui rejaillit sur lui-même : il en souffre, il en rougit. Voilà des parents bien récompensés de s'être complètement oubliés pour lui !

Il est, je le sais, à ce que je viens de dire, des exceptions nombreuses, très-nombreuses même ; cependant, j'ai dû donner aux ouvriers un avertissement qui ne sera pas inutile à tous.

C'est à tort qu'on veut dégoûter les enfants des professions manuelles et qu'on leur représente les professions libérales comme ayant plus de dignité, comme donnant plus de richesse et plus de bonheur.

La dignité de l'homme est dans la manière dont il accomplit la tâche, quelle qu'elle soit, qui lui est imposée. Il y a cent fois plus de dignité dans une profession manuelle loyalement exercée que dans les professions libérales telles que certaines gens les exploitent aujourd'hui. Delorme n'était qu'un berger, un gardeur de moutons ; et Napoléon, qui ne prodiguait pas les décorations, a dit : "Delorme est mort trop tôt, j'allais lui donner la croix."

La richesse de l'homme est dans le rapport de ses besoins à ses ressources. Un garçon de charrie qui gagne trois cents francs, et qui, au bout de l'année, a su en économiser deux cents, est plus riche que tel employé, qui reçoit quatre mille piastres et qui, au bout de l'année, n'a pour reliquat que des dettes.

Le bonheur de l'homme est dans le calme de la conscience et dans les saintes joies de la famille ; grâce au ciel, la nature de la profession qu'on exerce n'y entre pour rien.

— Nous avons reçu, de quelques succursales, des lettres demandant certains détails plus intimes que ceux donnés par le rapport de l'assemblée du 10 courant. Nous regrettons de ne pouvoir satisfaire publiquement ce désir de savoir.

Le rapport de toute assemblée ne doit contenir que les considérations, les décisions, etc. sans qu'il soit nécessaire de transmettre à la postérité les faits pour le moins inutiles quand ils ne seraient pas de nature à discréditer quelqu'un ou quelque chose après avoir été regrettables !

On demande plus particulièrement des explications sur le résultat de la discussion en rapport avec la motion Decelles et le choix des membres du Comité de Régie. Nous avons, dans la première partie du rapport officiel, indiqué le sort de cette motion qui est emporté par une majorité considérable laquelle pouvait l'être davantage si l'on eût reçu plus tôt certains rapports qui nous sont arrivés après l'assemblée.

Pour le choix des membres du Comité de Régie, tout s'est passé parfaitement sans trop de division..., comme nous nous y attendions depuis plus de huit jours ; l'assistance étant des plus nombreuses et des mieux préparées.

Membres honoraires

Le minimum de la cotisation des membres honoraires doit être égal à la cotisation des membres participants ; mais les sociétés peuvent, à cet égard, prendre les dispositions qui leur paraissent les plus convenables sans cependant paraître exiger plus des membres honoraires que des participants, et surtout sans exiger de droit d'entrée aux honoraires. Ce serait restreindre leur nombre et, partant, agir contrairement aux intérêts de la société en la privant d'une précieuse ressource.

En retour de cette cotisation, la société peut concéder certains avantages obligations sur distinctions honorifiques, telles que l'assistance en corps aux funérailles du membre honoraire décédé et même à celles de ses proches.

Les cotisations des membres honoraires doivent toujours être touchées à domicile en reconnaissance pour leur presque gratuité. La générosité dont ils font preuve mérite bien cette condescendance de la société qui reçoit dans de telles conditions.

Dans quelques associations, les membres honoraires ont eu l'heureuse pensée de perpétuer leur souscription en remettant à la société un capital dont le revenu est équivalent au chiffre de la cotisation et qui doit demeurer inaliénable.

Enfin, — et il est temps pour toutes les sociétés d'y songer — il est mille et une manières d'admettre des membres honoraires. Le choix dépend du milieu où l'on opère, des distinctions honorifiques que l'on peut accorder et des bonnes dispositions des citoyens à l'égard de la société, — dispositions qui, soit dit en passant sont toujours en raison de son organisation générale, de son but et de ses moyens d'action.

Décès

A St-Simon, le 8 courant, à l'âge de 22 ans, Marie-Emilie Moreau, épouse du Dr L. J. A. Mignault. La défunte était la fille unique du Dr Moreau, de St-Simon.

Son service et sa sépulture ont eu lieu à St-Simon, dimanche matin.

Nous offrons à la famille éplorée nos plus sincères condoléances.

Elections

Acton-Val

Membres du Comité élus : F. Normand, E. Fréchette, A. Bergeron, J. B. Chagnon, O. Vadenais, A. Le-moine.

Officiers : Prés. M. Geo. Deslandes, 1er vice-président, C. St-Amour, 2ème Vice-Prés., J. B. Chagnon, Sec.-Trés., V. Lapointe, Sec.-Arch., E. Corbeil, Comm.-Ordonnateur, O. Vadenais.

St-Simon

Officiers. Président, M. J. B. Delorme ; 1er Vice-Président, H. Durrocher ; 2ème Vice-Président, H. Pion ; Sec.-Arch., A. Larochelle ; Assist., Nap. Gaudette ; Sec.-Trés., A. Giard. Directeurs MM. W. Cusson, N. Simard.

Angé-Gardien

Président, Révd. M. Durcher, ptre, curé ; Vice-Présidents, MM. C. Hamel et Bienvenu ; Sec.-Arch., Ls Fontaine ; Sec.-Trés., Dr R. Vaillancourt ; Commis.-Ordonnateur, Ph. Brodeur.

— M. Téléphore Gaudreau, l'un des fondateurs de l'Union St-Joseph à St-Damien de Bedford et l'un des membres actifs de cette institution depuis, est décédé en cette paroisse de Bedford le 8 du courant après une courte maladie.

C'est le premier décès que l'Union St-Joseph de Bedford est appelé à payer depuis son origine. La veuve du Sociétaire défunt a droit à une somme de cent piastres comme bénéficiaire en sa qualité de veuve.

Bibliographie

Lectures journalières à l'usage des écoles et des familles, par Emile Souvestre. 1 vol. in-12 cartonné.

Composé de courts fragments empruntés à des auteurs célèbres, ou choisis par le compilateur lui-même dans ceux de ses ouvrages que l'approbation du public a particulièrement honorés, ce volume n'a d'autre prétention, dit l'éditeur, que d'instruire en intéressant. On a joint à chaque morceau des explications sur la géographie ou l'histoire et des notes biographiques sur les auteurs.

M. E. Souvestre a évité, autant que possible, les fragments trop connus et que les recueils destinés à l'enfance ou à la jeunesse reproduisent toujours, en se copiant l'un sur l'autre ; il a pensé que, même dans une compilation, il faut introduire quelque nouveauté et qu'il est inutile de réimprimer ce que chacun sait déjà on peut trouver partout.

— *Vie abrégée de N. S. Jésus-Christ*, selon le texte des évangiles des dimanches et des fêtes de l'année, avec des notes historiques, géographiques, etc., et des réflexions empruntées aux plus graves autorités de l'église, par M. Edom, Chevalier de la Légion d'Honneur, Recteur Honoraire, Haut Titulaire de l'Université.

1 vol. in 18, cartonné, orné de jolies vignettes, d'une carte de la Palestine et approuvé par Mgr l'évêque du Mans.

On enseigne généralement, dans les écoles, avec le catéchisme, les évangiles des dimanches et des fêtes de l'année. Mais l'ordre établi par l'église dans sa liturgie n'est pas toujours conforme à l'ordre historique. Dès lors, cette étude, si elle procure la connaissance des principales actions de Jésus-Christ, ne donne pas une idée suffisante de sa vie.

Tel est le but de l'opuscule, abrégé d'un ouvrage plus étendu de l'auteur.

Ch. Delagrave, éditeur, 15 rue Soufflot, à Paris.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'Écho de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,
Grand Président

L'Écho, journal hebdomadaire de nouvelles, plus particulièrement voué aux intérêts du Secours Mutuel, est publié par la "Société de publication, de censeurs ecclésiastiques."

J. B. LALIME, Président.

B. O. BÉLAND, Secrétaire.

J. A. CADOTTE, Administrateur.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à l'administrateur.

AVRIL

Contribution mensuelle.....	40
Décès E. Guillet.....	25
" E. Bouvier.....	25
Total à payer.....	90

LES "GREEN GOODS"

TRISTE AVENTURE D'ACHETEURS DE FAUX ARGENT

Plusieurs victimes dans le comté de Laval

Plusieurs journaux ont publié dans le mois de février dernier, certains articles pour avertir leurs lecteurs de se mettre en garde contre les faux billets de banque connus sous le nom de *Green Goods*, qui étaient en circulation à cette époque.

Cependant plusieurs personnes ont cédé au désir de faire de l'argent facilement et ont été victimes de leur avidité.

Quelques citoyens du comté de Laval sont allés à New-York, l'un après l'autre, et avec des montants plus ou moins considérables, dans le but de faire commerce.

Tous ont pu constater à leurs dépens que les fortunes promises dans les circulaires ne sont que fantaisies, imaginaires, et un piège où une bande de scélérats pillent les imbéciles.

L'une des victimes à les plus pleines dans cette affaire est un jeune homme du bas de Saint-Martin. Il s'est rendu le premier à New-York, porteur de \$1,300 que ses frères lui avaient confiés pour ce trafic.

son retour ils devaient partager les profits, en proportion du montant l'héritage par chacun mais il retourna chez lui le désespoir dans l'âme, car tout son argent lui avait été volé.

Tous les autres aventuriers ont été traités de cette façon courtoise, en sorte que l'histoire du premier résume celle des autres.

Un citoyen de St Dorothée, pauvre comme Joly, mais désireux lui aussi de devenir riche, a hypothéqué sa propriété pour un montant de \$500 qu'il a emprunté d'un de ses voisins, et est allé à la chasse des "green goods". Le voyage du Dorothéen n'a pas été long. Arrivé quelques milles de New-York, à un endroit désigné comme rendez vous, les commerçants américains ont rencontré notre Canadien à l'heure fixée.

Après avoir échangé quelques mots de bienvenue, tout cela avec une bonne courtoisie de bonne augure, les yankees ont conduit notre compatriote dans la chambre d'un hôtel de campagne et là, se munissant de revolvers et de pistolets, ils ont pillé et volé notre pauvre individu, lui laissant la somme à peine suffisante pour retourner dans sa famille.

Une grande excitation régnait dans ces deux localités, depuis qu'on avait appris l'infortune de ces malheureux.

Quelques victimes sont allées jusqu'à déclarer qu'avant d'entrer dans la caverne où se font les affaires, on se soigne de leur bander les yeux et de leur lier les bras.

Que cette pénible aventure soit un exemple pour ceux qui reçoivent les journaux mystérieux tirés d'Amérique qu'on leur expédie des Etats-Unis.

MESSE DE PAQUES

Enfin nous avons eu Pâques, Pâques joyeux, Pâques glorieux!

Comme les années précédentes ce grand jour a été célébré avec pompe, avec solennité par tout le monde chrétien et les cris d'allégresse poussés par toutes les poitrines ont réveillé les échos des temples divins où se fait la commémoration de la glorieuse résurrection.

La messe de Pâques a été célébrée d'une manière digne cette année à la cathédrale.

Le chœur était composé de 55 membres. L'orchestre comptait 11 membres dont 3 premiers violons, 3 seconds violons, violoncelle, contrebasse-violon, flûte, cor et trombone. Le tout était sous l'habile direction de M. Léon Ringuette. L'orgue était tenu par M. Dassault.

Voici les noms des personnes qui ont rendu les soli de la messe:

Kyrie.—Solo—Christe par M. Jules St-Germain.

Gloria.—Gratias, Ter Tenor solo; M. P. A. Coté. Quoniam—Trio, par Madame A. Beauregard, soprano, Melle C. Hamel, alto, et M. Jules St-Germain, basse.

Credo.—Et Incarnatus est—basse solo, par M. A. Seguin. Et Unam Sanctam, de tenor solo, par M. H. St-Germain. Sanctus.—Benedictus, soprano solo, par Melle E. St-Germain. Le violoncelle, joué par M. Boirrae-

sa, préludait la mélodie et les contre-chants des soli.

Tout le monde s'accorde à dire que la messe de Fauchonier chantée par le chœur, réunis par les efforts et le talent de M. Hamel, a été le succès le plus brillant auquel on soit arrivé dans St-Hyacinthe. Chacun connaît la diligence de M. Hamel et l'ardeur qu'il met dans l'accomplissement d'une tâche qui n'est pas la plus facile, celle de grouper ensemble des voix différentes pour en former un chœur puissant, un foyer d'harmonie.

M. Hamel peut se féliciter d'avoir réussi. L'élite des Dames et des Demoiselles s'est fait un plaisir de se rendre à son invitation et prêter leur aimable concours à la célébration de la messe de Pâques et nous nous empressons de leur offrir nos meilleures félicitations.

Nous avons admiré la justesse et l'ensemble avec lesquels le chœur exécutait les passages les plus difficiles.

Nous sommes loin de nous étonner de ce merveilleux succès quand nous savons que le tout était sous l'habile direction de M. Léon Ringuette.

Cette tâche était la plus difficile, mais la récompense est aussi plus grande. C'est surtout à M. Ringuette, que revient l'honneur de la solennelle exécution de dimanche, et nous croyons nous faire l'écho de tout le monde en lui témoignant notre plus profonde gratitude.

Nos félicitations aux solistes et en particulier à Madame Beauregard, Melle Hamel et Melle St-Germain.

Nous nous garderons bien d'oublier de féliciter les membres de l'orchestre qui, en véritables artistes, ont su rendre l'idée profondément religieuse qui occupait l'esprit de l'éminent compositeur.

Pour être justes nous devons signaler une remarque qu'on nous a faite. C'est que l'orgue, qui était cependant très bien tenu, paraissait un peu fort dans les soli.

Nous aimons à croire que c'est plutôt du à un défaut de l'instrument qu'à une distraction chez l'organiste.

Le tout a été admirable.

UNE FERME PAYANTE

Dans le cours de la dernière "Convention laitière de la Puissance du Canada," le Sénateur Reaso donna les détails suivants, à l'égard de l'exploitation agricole sur sa ferme dans le comté de New-York. "Il y a onze ans, dit-il, cette ferme était tellement épuisée, qu'aucun fermier n'aurait osé l'exploiter. Je l'achetai cependant pour me livrer avec mon fils à l'industrie laitière et à l'élevage du bétail, et les résultats obtenus ont été très satisfaisants." Il s'appliqua à acheter des animaux ayant une grande réputation comme reproducteurs, et il obtenait de leurs produits les prix les plus élevés. Il recevait de 20 cts à 25 cts par livre pour le beurre fabriqué sur sa ferme. Lorsqu'il acheta cette ferme elle valait de \$50 à \$55 l'acre, et maintenant après l'avoir enrichie par le fumier de 35 vaches, elle vaut au moins \$75 l'acre

et il ne la vendrait pas moins de \$100 par acre. Il a pu réaliser 40 minots de blé par acre sur des champs dont le sol était absolument pauvre et qu'il a pu améliorer au moyen des fumiers provenant de sa ferme, et l'introduction de bons assoulements. Il n'a jamais été obligé de recourir aux engrais artificiels. Il dit qu'au Canada on devrait suivre l'exemple de l'Angleterre où l'élevage des chevaux, bêtes à cornes, moutons et cochons a atteint un très haut degré de perfection. De plus on devrait s'attacher à réaliser sur nos fermes, par l'exportation, des produits dont la masse pourrait être transportée au plus bas prix possible. Ainsi une tonne de beurre ou de fromage est d'une bien plus grande pesanteur qu'une tonne de blé ou autres céréales et leur transport est bien moins coûteux.

Gazette de campagnes

Chefs de partout

Sermon de Pâques—Le sermon donné dimanche par le R. P. Duchesnois, est une admirable pièce d'éloquence. L'éminent prédicateur s'est surpassé dans la comparaison qu'il établit entre la lutte de Jésus contre la mort et celle de l'Eglise contre ses ennemis.

Marche de Pâques—Le marché n'a pas été aussi considérable que les années précédentes. Cependant il nous a été donné de constater une chose extraordinaire. M. M. Z. et Poulin et frère ont détaillé une génisse pesant le poids superbe de 104 livres de viande.

Statutaire—On dit que le Dr Ferguson, ancien député de Welland, sera fait sénateur après la session.

Départ—Le lieutenant-gouverneur Royal est parti pour Régina.

Curé canadien—I est rumored que les canadiens-français de Danielsonville, Coon, vont s'adresser bientôt à la Propagande, à Rome, pour obtenir un curé canadien.

Sacre d'érable—Un correspondant du Pionnier écrit au confidre une lettre dans laquelle il dit que la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis nuirait à l'industrie du sucre d'érable.

Albani—Mme Albani a été l'objet de toute une ovation à Chambly.

Elle a assisté à la messe du Jeudi-Saint qui a été chantée par son frère M. l'abbé Lajeunesse.

Ottawa—La vacance ordinaire de Pâques pour les membres de la Chambre, commencera mercredi, alors que la Chambre s'ajournera jusqu'à mardi de la semaine prochaine.

Etats-Unis—Il semble évident que l'on veut faire disparaître les écoles paroissiales qui enseignent le français. M. l'abbé Bruneau vient d'en établir une nouvelle dans la paroisse de Notre-Dame du Perpétuel Secours, Holyoke.

Ses ou invasions, les commissaires l'ont visitée, ont déclaré qu'elle était sur un pied magnifique, mais un scrupule les empêcha de donner l'approbation officielle. Ils veulent être sûrs auparavant que l'enseignement du français dans les écoles paroissiales n'est pas contraire à la loi. Après cela, on présuppose probablement que, d'après le statut, les directeurs des écoles paroissiales doivent faire autant de progrès que dans les écoles publiques. C'est dans le pays de la liberté que nous faisons

passons. Mgr Becker vient de publier, dans le Catholic Quarterly, une importante étude dans laquelle il démontre que le système actuel des écoles publiques des Etats-Unis, est mauvais en soi, et préjudiciable aux individus et à la société.

Au Nord-Ouest—L'œuvre de colonisation au Nord-Ouest, ordonnée par le roi George Grand et confiée à M. l'abbé Blouin, progresse rapidement. On peut mentionner des résultats remarquables. Dans l'espace d'une année, une paroisse a été fondée, ayant une chapelle, son presbytère, son école, son bureau de poste, et le gouvernement du Nord-Ouest, qu'on représente hostile à nos compatriotes, a donné un coton montant d'argent pour l'ouverture des chemins; tout marche à merveille, et l'arrière-pensée a été abandonnée, et tout le monde se réjouit et chante.

Chose à dire voir se diriger de ce côté le courant d'émigration de la province de Québec. M. l'abbé Morin, qui est allé concéder un terrain de cent cinquante arpents, est à faire le choix d'un site pour une paroisse. M. l'abbé se tourne dans notre province; cette semaine, et sera, comme par le passé, heureux de fournir à ses compatriotes les renseignements demandés sur le vaste territoire du Nord-Ouest. Sa résidence est au Collège de Joliette, P. Q. NORD-OUEST.

Culture du trèfle—Lorsque le trèfle commence à pousser, c'est qu'il manque, dans le sol, de substances propres à sa bonne végétation. Dans le renouvellement de cette culture sur le même champ, on doit introduire dans le sol, une certaine quantité de chaux, l'année qui devra précéder la culture, soit que l'on y cultive des pommes de terre, des betteraves ou navets, qui exigent des labours. L'année suivante on pourra y semer du trèfle en mélange avec une céréale.

Incorporation—L'Association des Membres du Canada a demandé, au parlement d'Ottawa son incorporation, réclamant une loi en vertu de laquelle il serait ordonné que toute espèce de grain produit ou importé au Canada pour semences fut déterminé quant au nom et à la variété, afin qu'il soit parfaitement identifié et exact. Le bureau d'examen comprendrait un ou plusieurs professeurs d'agriculture et deux membres de l'association ou davantage. Cette société a également voté une résolution demandant l'abandon dans Ontario de la culture des blés du printemps.

L'art de coller les timbres-postes—Le rapport du nouveau maître-général des Postes consentie au public d'humecter le coin de l'enveloppe d'une lettre qu'on met à la poste, pour y appliquer le timbre; et non le timbre lui-même, car dans ce cas, la gomme reste sur la langue, et bien souvent les lettres n'arrivent pas à destination, parce que le mucilage étant collé, le timbre ne peut se coller à la lettre, qui est renvoyée alors au bureau des lettres mortes.

Canadiens-français—Le professeur Saunders, directeur de la ferme expérimentale, nous apprend qu'il y a maintenant deux commis Canadiens-français, préposés à la correspondance.

A St-Hugues, le 11 avril, à l'âge de 18 ans, Demoiselle Thais Lafontaine, fille de M. Emery Lafontaine, notaire du lieu. Nous offrons notre vif sympathie à la famille dans le malheur qui la frappe.

VALEUR DU FUMIER D'ETABLE

Nous lisons dans la Gazette des Canapagnes :

Il y a environ six ans, sur une pièce de terre de 1/2 arpent, argilo-ableuse, épuisée par plusieurs récoltes consécutives de céréales, j'ai labouré en automne et j'ai répandu au printemps 100 charges de bon fumier d'étable sur 4 arpents de cette pièce, avant le hersage, et j'ai semé de l'avoine avec graine de millet et trèfle alsacien sur toute la pièce. J'ai récolté 154 minots d'avoine. De cette quantité, je suis certain que le demi arpent non-fumé n'a pas donné plus de 5 à 6 minots ; il n'y avait presque rien.

L'année suivante, je récoltais 8 tonnes de bon foin, mais seulement sur les arpents fumés. Sur la partie non fumée, il n'y avait pas assez de foin pour se donner la peine de le faucher. Les trois années suivantes, j'ai récolté 2 1/2 tonnes de première qualité pour le marché, la partie non fumée l'a été après la première récolte de foin, avec 20 charges de fumier.

Faisons ici le calcul de ce qu'ont valu le grain et le foin : 29 tonnes de foin à \$10 la tonne \$290 154 minots d'avoine à 50c le minot. 77

Nois arrivons au total de..... \$367 Sans engrais, je n'aurais pas récolté sur ce terrain pour \$25 valant. Ainsi donc 120 charges de fumier d'a peu près 200 à 1,000 livres auraient produit \$367 donnant au fumier \$8 par charge de valeur. Cependant les effets du fumier sur cette pièce de terre se font encore sentir.

Maintenant, si l'on veut se faire une idée des pertes considérables qui se font en engrais, il suffit de dire qu'il y a 120,000 cultivateurs, dont 10,500 n'ont que 10 arpents de terre, et les autres davantage. Sur ce nombre combien y en a-t-il qui prennent un soin convenable des engrais de la ferme, qui est une source de richesse pour la végétation de la terre ? Un sur cent au plus.

Ayant réussi à réaliser \$367 sur une terre où je n'aurais récolté que pour la valeur de \$25, sans l'usage du fumier, j'ai pu en apprécier la valeur et prendre tous les moyens possibles pour en tirer bon profit, pour l'avenir.

Il y a différents moyens que l'on peut mettre en pratique, afin d'augmenter la masse des engrais et les rendre plus profitables aux différentes cultures, et ce sujet peut être l'objet d'un article spécial. JEAN LE LABOUREUR.

ECHOS

Magnifique entreprise—MM. Paquet et Godbout, entrepreneurs de cette ville, viennent d'obtenir le contrat pour la construction du Collège de Philosophie pour le Grand Séminaire de la Côte des Neiges à Montréal.

Cette entreprise a une importance considérable pour ces MM. vu la grandeur et la magnificence de cette bâtisse.

Ce collège qui est construit en pierre mesurera 500 pieds, et aura 6 étages de hauteur. C'est un aile qu'on ajoute au grand Séminaire qui existe déjà.

Le contrat est signé pour la somme de \$50,000. L'ouvrage devra être terminé en septembre 1893.

Nos sincères félicitations à MM. Paquet et Godbout.

Incendie—Un incendie qui aurait pu avoir des conséquences fort désastreuses s'est déclaré mardi après-midi dans les

bureaux de M. N. Bourassa, artiste peintre et J. St-Germain, notaire, bâties nouvelles de M. L. P. Morin.

Heureusement que nos vigilants pompiers ont vite mis le holà.

Personnel—M. J. B. Luzeau de East Douglas Mass., et Odilas Lusignan de Woonsocket, R. I., sont en promenade en cette ville.

Malade—Nous regrettons d'apprendre que M. H. A. Beaugrand, protonotaire, est retenu chez lui par une assez grave indisposition.

Etaux privés—Le conseil de ville a adopté à sa séance de mardi soir, un règlement permettant l'établissement d'étaux privés en cette ville, à une distance de pas moins de 700 verges du marché principal.

Les bouchers qui voudront tenir étaux devront payer une licence de \$100 par année.

Elections—Le Corole Montcalm a procédé à l'élection de ses officiers, lundi dernier le 11 avril.

Voici le résultat de ces élections : Président, Arthur Côté ; Vice-Pré, Aimé Blanchard ; Sec, J. C. Rouzeau ; Trésorier, D. Lusier ; Com.-ordon., Eugène Duchesneau.

DIRECTEURS

V. Marin, N. Houlo, et A. Beaugrand. Nos compliments aux officiers élus.

Bravo—M. J. O. Anthier, au. ef. de St-Hilaire et maintenant de North Cambridge, Mass., a été nommé, le 20 mars dernier, par Son Excellence le gouverneur Russell, juge de Paix pour un terme de sept ans.

C'est un des nombreux Canadiens qui nous font honneur à bas.

Nos félicitations au nouveau titulaire.

Nouvelles dignités—M. l'abbé Isaac Gélinas, V. G., du Séminaire de Nicolet a été nommé vicaire domestique de Sa Sainteté Léon XIII.

Monsieur Gélinas est né le 24 septembre 1828 à Yamachiche. Il fut ordonné prêtre le 19 septembre 1853, an séminaire de Nicolet, où il a toujours demeuré pour y remplir les différentes fonctions de professeur de rhétorique, de préfet des études, de professeur de théologie et de directeur des ecclésiastiques. En 1885, il fut nommé vicaire général par l'évêque de Nicolet.

C'est M. l'abbé Gélinas qui a administré le diocèse de Nicolet en l'absence de Mgr Gravel.

Mgr Taché—Mgr Taché, archevêque de Saint-Basile, est attendu prochainement à Ottawa.

Mort subite—Olivier Robitaille, depuis plusieurs années, messenger en chef de l'Assemblée législative, est mort subitement mardi, pendant qu'il prenait son dîner. Le défunt avait assisté aux funérailles d'un de ses amis une couple d'années auparavant.

Publication—M. l'abbé F. A. Baillargé a achevé sous presse un traité classique d'économie politique.

Récompense—On a calculé que M. McVallen, député de Wellington-Nord, a prononcé 768 discours pendant la dernière session. C'est heureux qu'il soit seul de son espèce.

Milice—Le successeur du lieutenant colonel Turbull au commandement en chef de l'artillerie de garnison de Montréal sera, dit-on, le major O. M. Cole.

Mort—On annonce la mort du capitaine D. Aird, à Cowansville.

La première goélette—Une goélette venant du bas du fleuve, est passée devant St-Jean Port-Joli, samedi midi.

Evénements séparés à Manitoba—M. Larière, député du Manitoba, dit que si l'appel du gouvernement de Manitoba au Conseil Privé en Angleterre, au sujet de la question des écoles catholiques de la province demanderait la protection du gouvernement comme le prescrit l'acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Prohibition—Il a été présenté l'an dernier, au parlement, 2 626 pétitions en faveur de la suppression du commerce des liqueurs envivantes. Ces pétitions étaient signées par 304,800 personnes et quelques-unes dont la longueur dépassait soixante-dix pieds avaient plus de 3,750 signatures.

Projet—Le Pacifique se propose d'établir son service rapide entre Boston et Halifax. Ce long trajet se ferait en 23 heures.

Navigation—M. Pierre Préfontaine, de St-Hilaire, est en route pour Sorel où il va chercher le vapeur Richelieu qui a subi beaucoup de réparations. Ce vapeur fera le même service qu'il en dernier.

Taxe sur les héritages—Le secrétaire provincial Fieding a donné avis qu'il déposera à la législature de la Nouvelle Ecosse, un projet de loi ayant pour but d'imposer une taxe sur les successions. Cette mesure a pour fin d'augmenter les revenus de la province.

Cet acte sera semblable à ceux que les législatures d'Ontario et du Nouveau Brunswick viennent d'adopter.

Cher—Le rapport annuel du ministère des chemins de fer nous apprend que le Canada compte 14,100 milles de voies ferrées, dont 13,339 milles avec des listes d'acier. On estime à \$786,147,811 le capital payé, et les recettes brutes se sont élevées à \$46,843,826 ; les dépenses s'élevaient à \$32,913,350 et les recettes nettes à \$13,930,476, ce qui représente moins de deux pour cent sur le capital.

Le nombre des voyageurs se chiffre par 12,282,262 pour l'année et le nombre de tonnes de fret a été de 20,787,460.

L'exposition—Pour compléter l'exposition et la terminer jusqu'à la fin, il faudra dépenser \$22,246,403. Jusqu'au 18 mars la dépense totale était de \$3,860,934. La direction est déjà responsable à l'heure qu'il est de \$4,492,724. Les recettes ont été de \$6,252,402, et il est dû pour souscriptions et bons de la ville \$5,713,051. La commission nationale a dépensé \$184,522 et elle estime qu'il lui faut encore \$1,067,983, y compris \$700,000 pour les récompenses.

Du Nouveau Brunswick—Le gouvernement a donné instruction de n'accorder de licences cette année qu'aux pêcheurs américains et terreneuviens.

Cette mesure a soulevé l'indignation de la population, et des assemblées publiques ont été faites dans toute l'île pour protester contre cette prohibition imposée aux Canadiens et demander le commerce libre entre les deux pays.

Cette agitation est sans précédent dans les années de pays.

Le gouvernement se trouve en minorité sur cette question.

Nouvelle de Rome—A Saint-Jean de Latran, le Samedi-Saint, M. L. P. Track du diocèse de Toronto, O. Ratconi, du diocèse de Saint-Hyacinthe, et Alfred Lortie du diocèse de Québec, seront ordonnés diacres ; M. Alf. Saint-Amour, du diocèse de Saint-Hyacinthe, sera ordonné sous-diacre. M. R. Krouse, du diocèse de

Québec, recevra les deux premiers ordres mineurs.

Tous ces messieurs sont du collège canadien.

Les annonces immobilières—Le comité de police de Montréal vient de décider que, désormais, tous les affiches devront être présentés au chef et aux sous-chefs pour approbation. De plus, quiconque placardera des annonces immobilières, en contradiction avec ce règlement, sera passible de quatre mois d'emprisonnement.

Syndicat—Le syndicat, qui a obtenu le contrôle de toutes les filatures du Canada, est complètement organisé. Les opérations de la nouvelle compagnie seront datées du 3 courant.

Prohibition—La législature de Manitoba a résolu de soumettre au peuple la question de la prohibition.

Chars électriques—Quelques capitalistes de Québec parlent, dit-on, de former une compagnie pour avoir des chars urbains électriques.

Emportés par les glaces—On rapporte que les glaces ont emporté le pont de la rivière Beauport ainsi que le pont du chemin de fer de Nico et à Saint-Léonard.

Pont Victoria—Le Grand-Tronc a décidé d'étendre le pont Victoria du côté de St-Lambert jusqu'à Boucherville. Un chemin de fer électrique fera le raccordement sur le pont Victoria et un taux sera imposé aux piétons qui le traverseront à l'avenir. Le projet a été soumis à Sir Joseph Hickson.

Extradition—Le traité d'extradition entre la France et les Etats-Unis vient d'être signé.

Réforme—La commission d'économie interne de la chambre a décidé à l'unanimité de prohiber d'une manière complète la vente des boissons au restaurant de la chambre. Voilà une réforme à laquelle nous applaudissons de tout cœur.

Suicide—M. Moïse Dubuz, messenger au bureau du shérif depuis douze ans à Montréal, est parti de sa résidence, No 421 rue Drolet, pour se rendre à son bureau.

Il se dirigea du côté de la Montagne, vers les bûches du "Golf club" où quelque temps après, deux dames à cheval découvrirent son cadavre.

Le défunt portait deux blessures, une à la tempe droite et l'autre au-dessus du cœur.

A quelques pas de lui on a trouvé un revolver à six coups du calibre 32.

Deux des chambres étaient vides. Le sergent Comtois, du poste No 5, informé, se rendit à l'endroit indiqué et transporta le cadavre à la morgue.

Le défunt est âgé de 32 ans et père de deux enfants.

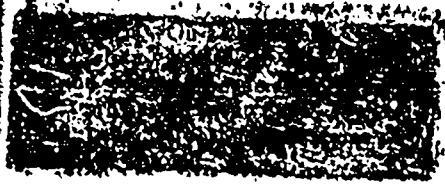
Depuis quelque temps, on s'apercevait qu'il ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés mentales.

Il prétendait qu'il était persécuté. Il a dit, à sa femme, avant de partir de chez lui, qu'il emportait un revolver, parce qu'il craignait d'être attaqué.

Il était à son bureau samedi.

Le jury a rendu un verdict de Suicide dans un moment d'aliénation mentale.

Honneur pour un Québécois—M. Alexandre Michaud, autrefois de Rimouski, et bien connu à Québec pour avoir été résident, vient d'être élu président de la Minnesota Northern Mining Company, qui a été organisée avec un capital de \$2,000,000. M. Michaud est l'oncle de M. Frank Carré, éditeur du Daily Telegraph, et le cousin de M. Arden Michaud, avocat de St-Jean Port-Joli.



Election—M. Napoléon Lajoussas vient d'être élu aux fonctions de sous chef de police de Lewiston, Maine.

Visiteur éminent—Le très révérend Père Tessière, supérieur général des Pères du Très Saint-Sacrement, est attendu à New-York ces jours-ci. Le révérend Père vient au Canada visiter l'établissement des révérends Pères de sa congrégation, ainsi que les travaux de la nouvelle église.

Incendie—Un incendie a éclaté, hier après-midi, dans une partie de l'hôtel Pruckto à Trenton, déjà fortement endommagé par le feu, il y a deux jours. Les pertes s'élevèrent à \$8,000 et sont couvertes par les assurances. On croit que c'est l'œuvre d'un incendiaire.

Industrie manufacturière—On manufacturo au Canada environ 120 millions de verges de coton. C'est la province de Québec qui est à la tête de cette industrie.

La fabrication du papier est une autre industrie très importante. On compte 56 établissements qui emploient 2 250 personnes à qui l'on paie \$660,000 de salaire par année. La production annuelle s'élève à environ \$3,344 000.

L'exportation en 1890 s'est élevée à \$367,198.

L'industrie du cuir emploie aussi des milliers de personnes. On en compte 5,300 dans la seule ville de Québec, et l'on évalue à \$6,500,000 leur production annuelle.

Les femmes avocats—Un projet de loi a été déposé devant la législature, d'Ontario jeudi, pour demander l'admission des femmes dans les facultés de droit et pour les mettre en état de pratiquer la profession d'avocat dans les cours de justice d'Ontario.

Ce projet de loi a subi sa seconde lecture après un vote serré; la majorité n'a été que d'une voix. M. Mowat a voté en faveur de la mesure, tandis que M. Meredith s'est prononcé fortement contre.

Invention condamnée—Un pharmacien de Hamilton a inventé une préparation pour conserver et colorer le lait. Il s'est adressé à l'inspecteur de lait, M. Nixon, pour connaître les noms des laitiers et il leur fera connaître sa découverte. L'inspecteur l'a informé que s'il vendait cette préparation aux laitiers, il serait arrêté ainsi que les acheteurs, parce que l'emploi d'une telle drogue serait contraire à la loi.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charnières, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

LIBRAIRIE

—DU—

SACRE - CŒUR

Tapisseries!
Bordures!
Décorations de plafonds!

Nous venons de recevoir directement, des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée!

L. A. CHOQUET & FRÈRE,

Coin des rues Cascades et Mondor,

ST - HYACINTHE

GROS ET DÉTAIL.

JOS. DALBEC,

SELLIER

Rue Cascades

ST - HYACINTHE.

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

CONSTRUCTION

SAINT-HYACINTHE

De constructions en pierre, brique et bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en ciment, Fournaises, Four, etc.

H. N. BERNIER

SAINT-HYACINTHE

Poser d'appareils de Chauffage, d'Éclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, éviers (sinks) etc. D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

126, Rue Cascades

ST - HYACINTHE

Jos. Morin,

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'automne.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, OUIR A SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente comme it, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Citizens, Hartford & National.

Bureau : No 9, Rue St-Denis,

ST-HYACINTHE.

Remèdes sauvages

Ne sont ce pas les herbes et les racines qui servaient de médecine aux anciens ! Avez vous déjà vu le sauvage se servir de minéraux pour les maladies ? Cette science des herbes et des racines que nos pères connaissaient, s'étant perdue, M. J. P. E. Racicot, de Montréal, à force d'études sérieuses au milieu des indigènes, est enfin parvenu à découvrir ce secret qui faisait la richesse des anciennes familles. Car, quelle est la plus grande richesse d'une famille ? N'est-ce pas la santé ? Ainsi donc, ayez pleine et entière confiance dans l'avenir : vous serez riche et heureux si vous employez dans vos familles les remèdes sauvages de

J. P. E. Racicot,

seul inventeur, propriétaire et manufacturier de remèdes sauvages patentés

1134, Rue Notre-Dame,

MONTREAL.

A ST-HYACINTHE, on peut voir M. Racicot, tous les samedis à l'Hôtel Windsor, en face du Marché. On peut se procurer là et alors les Remèdes célèbres pour toutes les maladies.

L'IMPOSTEUR

V

En disant ces choses, elle regardait Yves avec une expression d'amour vrai.

—Tu ne réponds pas, fit-elle enfin. N'es-tu pas heurieux ? On dirait que tu pleures.

Tout était silence dans la campagne, seuls les grillons chantaient encore et les vers luisants dans les herbes. Alors, dans cette solitude, l'attirant sur sa poitrine, lui mettant sur le front un long baiser :

—Oui : répondit-il pleure parce que les larmes sont la plus vive expression de la joie.

Il mentait. Il n'osait lever ses yeux troublés sur les yeux limpides et transparents comme la lumière même. Il sentait le remords vengeur l'envahir à nouveau, et il demeurerait accablé sous le poids de son indignité.

Une cloche, en sonnant, attirait leur attention. Cet appel à la prière venait d'une petite chapelle qui s'élevait au milieu de la campagne déserte. Elle était là, bien antique, toute blanche sous les rayons de lune, seule, toujours fermée et mystérieuse ; mais, ce jour-là, la porte était ouverte. Le matin même des pèlerins étaient venus s'agenouiller devant la statue du saint. L'herbe était encore foulée par les pieds de ces fervents. On trouve ainsi, dans les environs d'Athènes, un nombre considérable d'églises, dont cinq ou six seulement sont à peu près dignes du culte : les autres sont de véritables cahutes ; cependant aucun de ces petits temples n'est complètement abandonné. Ils ont chacun leurs jours dans l'année où l'on allume la lampe de verre, où l'on brûle un peu d'encens en chantant quelques cantiques.

—Allons prier pour lui, dit Hélène ; le veux-tu ?

Ils entrèrent. C'était une tranquillité profonde. Autour de cette chapelle, la grande plaine s'étendait, couverte de vers luisants, et des rayons envoyaient leurs reflets de lune par les vitres en forme d'ogive.

Yves s'agenouilla. Et tout à coup, une tristesse invincible s'empara de son cœur. Il aurait dû être heureux en ce moment, mais à la pensée de son fils, le souvenir poignant de sa mère lui était de nouveau revenu plus vivace, plus douloureux, le souvenir de sa mère abandonnée, toute seule, dans sa chaumière bretonne et qu'il ne reverrait plus jamais : de cette pauvre mère, si dévouée, si tendre et qui jamais ne connaîtrait même l'existence de son petit-fils. Et pourtant, elle aussi, comme la paysanne de l'Attique, avait longuement berçé son cher Yves, dans un berceau de bois grossier en lui chantant les ballades bretonnes.

Il se plongeait dans un songe de passé et d'avenir et il sentait l'angoisse qui grandissait. Son fils allait perpétuer son mensonge. L'ange à l'âme si pure serait à son tour possesseur d'un patrimoine volé. La foudre vengeresse n'éclaterait-elle pas quelque jour sur cette tête innocente ?

Que de fois les fils ont porté le poids des crimes de leur père.

Il étouffa un douloureux soupir.

Hélas ! n'était-il pas fatalement rivé à cet odieux mensonge qui maintenant lui causait une aversion si grande.

Il lui fallait tromper partout, tromper toujours et montrer à tous un visage souriant, quand il avait le désespoir dans l'âme. O Dieu ! O Dieu puissant ! mais il n'a donc plus jamais un moment de paix, un moment de joie, l'homme qui porte dans sa conscience, le poids d'une faute ! Ah ! comme ils changent les aspects par lesquels se présente à la pensée le monde moral. Quelle transformation ! Avant son mariage, lorsqu'il était un naufragé au milieu du désert de l'Océan, lorsque la foi de son enfance était en léthargie, engourdie par les sophismes, la fausseté et le vol ne lui avaient semblé que des armes indispensables dans la lutte pour l'existence ; mais, après quelques mois passés dans le noble voisinage d'Hélène, à qui un simple subterfuge était impossible, il rougissait de sa duplicité. Il ne se comparait plus au pirate audacieux ; mais il avait envie de s'écrier dans un indicible mépris pour lui-même :

— De quel droit suis-je ici, moi dont la place est au baigne ?

Cette fatalité pesait sur lui : qu'il ne pouvait avoir que de la considération volée. Pour que les autres les respectassent, il avait, lui, mentir toujours.

— Ah ! quelle vie est la mienne, se disait-il, et pourtant, je suis envié de tous !

Hélène, sa prière achevée, se leva et sourit à ce mari loyal, chevaleresque, généreux. A qui elle avait une absolue.

Ils regardèrent leur embarcation. Par ce soir d'été, la mer ressemblait à un miroir phosphorescent ; des milliers d'étincelles folles y couraient, les plus légers mouvements de la barque dégageaient, dans les remous de l'eau attiédie, des clartés couleur de vers luisants ; les étoiles scintillaient au ciel, et la nuit était si douce que de retour à la villa de Phalère, longtemps ils demeurèrent assis, la main dans la main sous la véranda enguirlandée de clématites et de jasmins.

À quelques semaines de là, sur la demande d'Hélène, Villepreux fit seller son cheval et partit pour Athènes. Son but était de s'en remettre au bon goût de Milles de Deauville pour différentes acquisitions. Ces achats de mousselines et de dentelles seraient le commencement de la layette. Hélène désirait coudre, broder elle-même ces vêtements mignons. Quelle joie pour les vraies mères, pour celles qui le sont à l'avance par le cœur, de voir, chaque jour, grossir l'élégant étalage des bonnets à ruches, qu'on essaie sur le poing et des longues robes blanches ornées de nœuds de ruban.

Yves fut mille fois le bienvenu à la villa des Muses, et lorsqu'il annonça les espérances de la jeune marquise, ce furent de délirants transports.

— Quelle bénédiction divine, mon cher neveu, s'écria Mlle Alix, elle ne va donc pas s'éteindre votre no-

ble race. Quel nom donniez-vous à votre jeune héritier ? Un nom historique, n'est-ce pas ? Si vous le nommez Godefroy, comme un des illustres de Deauville mort aux croisades. Ecoutez comme cela s'harmonise : Godefroy de Villepreux !

Et Irène, le visage radieux :

— Oui, oui, ma sœur, cela sonne d'une manière délicieuse : Godefroy de Villepreux ! Ah ! je vois déjà notre jeune neveu devenu homme et séduisant cavalier comme son père. Je le vois s'avancant dans un salon, ayant, ris vos manières si distinguées, mon cher Yves ! Notre arrière-petit-neveu sera ravissant s'il ressemble à sa mère, et plus beau encore s'il ressemble à son père.

Elles serraient toutes les deux les mains du marquis.

— Mon bien cher Yves, nous nous chargerons de la robe de baptême, nous la broderons de nos blanches mains. Nous y mettrons un écusson portant vos armes. Nous le placerons dans les broderies du tablier.

— Cui, oui, reprit Irène, dans les broderies du tablier, et je vous le garantis, vu de face, cet écusson sera du plus bel effet. Ah ! mon trêcher, dites bien à Hélène que nous aimerons à la folie son petit Godefroy.

En parlant ainsi, les deux sœurs posaient, sur leurs cheveux poudrés par les ans, d'élégants chapeaux ; puis, ayant donné l'ordre d'atteler le laideau que leur avait offert leur neveu, elles se firent conduire à Athènes, ayant devant elles leur lévrier aux pattes teintes en or, leur beau Raggi, aux formes fines et nerveuses, ce compagnon ordinaire de toutes leurs promenades. Elles devaient aller de magasin en magasin, et, dès le soir, envoyer à Hélène des modèles du meilleur goût.

Et pendant ce temps, Yves, laissant Elie Michelin à ses études archéologiques, quitta, lui aussi, la villa des Muses pour faire de son côté, divers achats.

Arrivé à l'embranchement de la rue d'Eole et de la rue d'Hermès, il s'arrêta devant la Belle-Grèce, le café en vogue. Autour des tables de marbre, une cigarette à la main, dégustant des sirops ou des sorbets, la fine fleur des citoyens d'Athènes agitait la question de paix ou de guerre, et, lançant dans les airs de légères spirales, blâmait ou approuvait le ministère. Les guéridons débordaient jusque sur le trottoir, avec des bruits de monnaie, des appels, des tintements de verres. Au passage du marquis, bien des mains se tendirent vers la sienne, bien des saluts s'échangèrent, et tous s'inclinaient avec respect. Nul mieux que le fier et beau de Villepreux ne savait traverser les groupes avec élégance et gravité. Toujours il circulait masqué, ganté, plastronné. Il ne se départait jamais de son armure de noblesse et de distinction. Homme du monde, homme correct, c'était le résumé de son attitude dans la vie. Du reste, il jouait son rôle de grand seigneur sans le moindre effort ; ce rôle étant devenu sa nature même.

Il pénétra dans une salle chargée de dorures, où les garçons, habillés à la française, servaient comme à Paris.

Les journaux lui furent apportés. Dans les différentes gazettes, il ne cherchait guère que les nouvelles politiques, et encore les parcourait-il rapidement la tête gracieusement penchée sur les feuilles.

— Tiens, fit-il avec une sorte d'étonnement, et il relut l'entre-filet suivant :

« Hier, le yacht de lord Elliott est entré dans les eaux du Pirée. Notre fidèle ami veut donner à la Grèce une nouvelle preuve de ses sympathies. Une guerre contre la Turquie est menaçante et il met à la disposition de notre souverain, le roi Georges, une somme de vingt mille livres sterling. Ah ! elle est lointaine l'époque où l'Europe entière se passionnait pour les Hellènes. Les élans n'ont point de retour périodiques. Comme les vieillards, notre temps vit d'intérêt et non de dévouement. Lord Elliott fait exception : c'est le dernier des chevaliers errants. La Grèce songe à prendre les armes et il accourt. »

En repliant le journal, Villepreux songeait à la vie aventureuse de sir Georges. Depuis une année, il avait rarement écrit. Sa dernière lettre était datée de la côte du Zanzibar.

Yves ne s'étonnait pas de ce besoin incessant de mouvement et d'aventures ; car, depuis longtemps, il avait deviné le sentiment du loyal Écosais.

Le marquis se fit apporter un sorbet, et, tout en se reposant des courses de la matinée, il considérait l'animation de la Belle-Grèce. Devant la porte, des Italiens voyageurs donnaient un concert de mandolines. Quelques Levantins, la tête couverte du fez, les écoutaient en silence : leur jouissance, c'était la quiétude. Ils fumaient pacifiquement un tabac saturé d'opium d'un parfum délicieux. Mais tous les consommateurs n'avaient pas leur mine somnolente. Loin de là. Des parties de cartes s'étaient organisées dans la salle même du café, et les othons en or roulaient sur le tapis vert ; les causeries allaient aussi leur train, entre tous ces jeunes Athéniens, aux traits réguliers et fins, à la taille élancée, à la langue fort déliée, et qui portaient avec grâce le bonnet grec et le jupon traditionnel.

Villepreux, ayant achevé son sorbet, se disposait à quitter la Belle-Grèce, et soudain son œil s'éclaira, et, vivement, sa main se tendit vers celle d'un ami.

— Ah ! cher lord, s'écria-t-il avec une effusion chaleureuse, quelle excellente rencontre. Je lisais à l'instant même la nouvelle de votre retour. Vous

voilà donc revenu sain et sauf de cette lointaine Afrique. Soyez mille fois le bienvenu.

Lord Elliott, le teint bronzé par ses voyages, le visage toujours énergique, serrait, avec loyauté, la main qui avait soisi la sienne ; puis, s'adressant à un jeune homme grand et mince, le compagnon fidèle de son dernier voyage.

— Quelle bonne fortune de trouver ici le marquis de Villepreux ! Que je suis heureux de vous le présenter. Le voilà enfin, mon cher Michel, cet ami que vous désirez tant revoir. Vous regrettiez si sincèrement d'avoir perdu sa trace.

Et, se tournant vers Yves, dont la lèvre frémissait :

— Mon ami Michel Normand ne vous en voulait pas de vous être ainsi dérobé à sa reconnaissance ; il voyait dans votre apparent abandon une délicatesse de plus. Que de fois il m'a dit votre générosité.

Le marquis eut un sourire forcé et tendit la main, essayant de faire bonne contenance, mais il était d'une pâleur livide et il regardait, avec un étonnement difficile à dissimuler, ce jeune homme qui avait quelque chose de militaire dans sa taille très droite et dans l'énergie de son visage.

Les yeux bleus de Michel Normand exprimaient la surprise, et sa main avancée, dans un élan de gratitude, s'était subitement retirée.

— Que signifie cette étrange réserve ? se demandait lord Elliott.

Quant à Yves, il faisait appel à tout son sang-froid. Un drame allait se passer ; il le comprenait. Il fallait être audacieux à tout prix ; mais combien son rôle était difficile. Le comédien ne savait rien absolument de cet étranger. Le mensonge lui était familier, et comme il avait fait venir les vieilles chroniques de la famille de Villepreux, la correspondance intime du mort, et qu'il les avait étudiées avec soin, il pouvait, dans bien des circonstances, sortir des difficultés. Mais pas une lettre ne mentionnait le nom de ce Michel Normand, qui se disait lié à son bienfaiteur par une reconnaissance éternelle.

Quel était le sujet de sa gratitude ? Yves ne pouvait le deviner. O Providence ! l'heure du châtimeut allait-elle sonner. Ils sont si simples qu'inattendus, les moyens employés par la justice divine pour atteindre le coupable. Il aurait dû prévoir cette possibilité de la rencontre d'un ami. Il aurait dû fuir loin du vieux continent, se

condamner à l'exil, s'éloigner de tous comme un lépreux. Et maintenant comment sortir de cette impasse ?

—De l'audace, pensa Yves.

Et donnant à sa voix un accent de fermeté, appelant de nouveau à l'aide son plus séduisant sourire.

—Mais je crois en vérité, mon Michel, que vous hésitez à me reconnaître : c'est que les années et les voyages nous changent. Moi-même, en vous voyant près de lord Elliott, durant un instant, je me suis demandé qui vous étiez... Ah ! le souvenir me revint : la mémoire du cœur est infailible. Qu'ai-je fait pour vous, mon ami ? Rien en vérité, rien... N'en parlez jamais, c'est une bagatelle. Et, maintenant, nous allons fêter une bonne réunion. Qu'êtes-vous devenu ? Racontez-moi cela, mon cher... Moi, vous le voyez ma vie est bien simple, me voici fixé en Grèce. J'ai épousé une femme charmante, la petite-fille d'un ami de lord Elliott.

Le marquis interrogait, anxieux d'obtenir des éclaircissements. Un mot de Michel Normand, peut-être, lui ferait-il deviner la nature du service autrefois rendu. Mais rien. Le jeune homme avait un sourire singulier, d'une ironie froide, et le vin de Chypre apporté, il refusa de le boire, prétextant une indisposition subite ; puis, quittant le café de la Belle-Grèce, entraînant à sa suite lord Elliott, jusque sous les ombrages du Jardin de la Reine :

—Je jurerais, dit-il, la main sur le Christ, que cet homme, auquel vous venez de me présenter, est un imposteur.

L'Écossais tressaillit et son regard loyal exprima le plus vif étonnement.

—Que dites-vous, Michel ? Le marquis de Villepreux un imposteur ?... L'homme le plus généreux qui fût jamais.

—L'étranger eut encore sur les lèvres, son sourire incrédule, et, d'une voix très lente, la tête baissée et l'œil pensif, comme s'il rappelait ses souvenirs.

—Je vous jure de nouveau que, dans la vie de cet homme, il y a un mystère.

—Et s'animant :

—Croyez-vous que je puisse avoir oublié, au point de ne pas le reconnaître, ce marquis si généreux, qui, un jour, me sauva plus que la vie.

Un soir, à Monte-Carlo, je jetais sur l'honneur, et je perdais... et je perdais toujours... Eperdu, j'allais poser un revolver sur ma tempe. Personne, je le savais, ne m'aurait prêté la

somme énorme que j'avais engagée. Ma mère, veuve, était sans fortune. Des amis, je n'en avais plus, puisque j'étais ruiné. Et, tout à coup, la porte de ma chambre s'ouvrit. Un inconnu, que j'avais à peine remarqué dans la salle de jeu, venait à moi. Il avait un beau visage que la pitié rendait presque divin. D'un coup d'œil rapide, il aperçut l'arme et, devant mon désespoir, il m'arracha brusquement ce revolver, que j'avais déjà chargé.

—Ah ! me dit-il sévèrement, est-ce ainsi qu'on déserte la vie.

Puis d'une voix si douce :

—J'ai vu, à la contraction de vos traits, quelle était votre angoisse. Vous êtes trop jeune pour mourir. Vous n'avez pas vingt ans. Je solderai votre dette : en retour, jurez-moi de ne plus toucher une carte.

— Il a payé ma dette, continua Michel, et moi j'ai tenu ma promesse. Ah ! dans ma vie de soldat, durant les rudes campagnes africaines, j'ai revu sans cesse dans ma mémoire et dans mon cœur, ce visage béni, si grave, si beau. Oui... oui... je l'affirme encore, celui qui a eu l'audace de m'appeler son ami à la Belle-Grèce n'est pas le marquis de Villepreux. Ma gratitude ne saurait me tromper.

Lord Elliott écoutait, ne pouvant croire à cette étrange histoire. Il y avait donc un drame dans la vie du mari d'Hélène... Peut-être un vol infâme... qui sait... un assassinat. Il se rappelait maintenant cet air si souvent préoccupé de Villepreux et ses retours subits à la causerie du moment. Et puis, le jour du mariage, quelle pâleur, quelle émotion vive, comme sa main avait tremblé en donnant la signature qui le faisait à jamais le mari de Mlle Michelin.

Une épouvante s'emparait de l'Écossais.

Était-ce possible que la confidente Hélène, au bonheur de laquelle il s'était sacrifié, fût devenue la femme d'un voleur et d'un faussaire. Oh ! non, Michel Normand se trompait.

Et, vivement, s'accrochant à un espoir :

—N'y aurait-il pas deux Villepreux. Où habitait celui que vous avez connu ?

—Au château de Villepreux, en Bourgogne. Il était le dernier de sa race.

Lord Elliott baissa la tête ; puis, tout à coup, le sang empourprant son visage.

—Mais savez-vous que c'est moi qui l'ai présenté à mon vieil ami Michelin. Savez-vous que c'est moi qui l'ai patronné dans la société d'Athènes. S'il est le

mari indigne de la femme la plus charmante qui soit au monde, je puis me frapper la poitrine et m'écrier : C'est ma faute... Cette pensée est horrible... Vraiment, vous m'affirmez que cet homme n'est pas le marquis de Villepreux... En êtes-vous bien certain ?

—Je suis parfaitement certain de ce que j'avance, répliqua Michel de sa voix grave et lente. Il y a sous ce titre usurpé, une machination quelconque. J'ignore quelle est cette trame ; mais il est un moyen bien simple de contondre l'imposteur. Demandez-lui ce qu'il a fait pour moi, et, je vous le jure, il ne pourra vous répondre, car la bonne action du marquis de Villepreux n'est connue que de lui et de moi.

Il reprit vivement :

—Nous devons agir. C'est un devoir. Il y a eu peut-être un crime commis, et les crimes doivent être punis.

Lord Elliott chancelait en marchant.

—Quoi, disait-il, celui que j'ai appelé mon ami... celui que j'ai donné pour protecteur à ma chère Hélène serait l'être le plus vil qui soit sur terre. S'il en est ainsi, j'arracherai le voile qui couvre son mensonge. Ah ! le misérable, le bandit, le traître, l'hypocrite Judas... Et dire que je l'ai sauvé du naufrage.

Une colère violente s'emparait de l'Écossais ; Michel dut le calmer.

—Revenons, dit-il, les promeneurs arrivent dans le Jardin de la Reine ; ne leur donnons pas en spectacle notre indignation. D'ailleurs, avant de poursuivre l'imposteur, réunissons nos pauvres. Sommez-le, je vous le répète, de vous dire ce qu'il a fait pour moi. Son ignorance sera notre certitude.

Et, tandis que ces deux hommes concevaient les plus terribles soupçons, Yves quittait le café de la Belle-Grèce et reprenait, à cheval, la route de Phalère.

La soirée s'avancait. Bientôt quelques étoiles se mirent à trembloter au-dessus des rares bouquets d'oliviers. Mais, pour lui, le calme de cette soirée demeurerait sans influence. Il éprouvait, dans tout son être, une impression d'effroi. Lui, si audacieux pourtant, se sentait pris d'une folle terreur. Une voix infailible lui disait que Michel Normand avait percé le mystère. Lord Elliott allait-il se dresser comme un justicier sur la route du lâche et du voleur ?

Villepreux dut ralentir le galop de son cheval. Il sentait comme

une main de fer le saisir à la gorge et l'étrangler.

—Le malheur est là, balbutia-t-il, c'est la justice du ciel qui va m'atteindre... ce ciel dont je m'obstinais à nier la puissance... Ah ! j'y croyais quand j'étais enfant ! Pourquoi, mon Dieu ! pourquoi avoir étouffé les enseignements de ma mère ?

Il frémissait. Puis, par un effort violent de sa volonté, il chercha comment conjurer le danger.

—Si je m'enfuyais !... Non, cela servirait tout avouer : Hélène me méprisera... Peut-être, après tout, parviendrai-je à déminer la situation... Peut-être, devant mon assurance, ce Michel Normand croira-t-il à une erreur de ses yeux.

Mais Yves n'avait point foi en ce peut-être. Et, tout à coup, il tressaillit : le long des falaises basses, sur le terrain émaillé d'herbes marines, Hélène une dentelle blanche jetée sur ses cheveux blonds, venait à sa rencontre. Loin d'Yves, le jour ensoleillé lui avait paru sombre, solitaire et triste. Plus d'une fois, l'ébauchoir lui était tombé des mains ; et maintenant, elle s'avancait, une lueur joyeuse dans les yeux, sa jolie tête baignée dans un blanc clair de lune.

Yves s'arrêta, sauta lestement à terre, et tous deux, dans cette solitude, restèrent un instant les mains dans les mains.

—Je t'aime trop, dit enfin la jeune femme ; je ne puis me passer de ta chère présence. Dès que tu n'es plus là, je commence à souffrir. Loin de toi le temps est long.

Yves lui souriait et, pourtant, son cœur se serra, tandis qu'il pensait :

—Si elle apprenait la vérité !

Il avait remis son cheval aux mains de Sourousis, et, donnant le bras à Hélène, étroitement serrés l'un près de l'autre, ils se mirent à marcher d'un pas lent, sous le charme de la nuit d'été. Ils traversèrent le jardin, où les genêts d'Espagne embaumaient, où les yuccas dressaient leurs feuilles métalliques ; puis, ils se trouvèrent assis, côté à côté, sous la véranda.

LIBRAIRIE RELIGIEUSE

Louis Vivès

18 - Rue Delambre - 13.
PARIS, (France)

On peut se procurer à cette librairie tout ce qui concerne la science ecclésiastique : Ecriture Sainte—SS. Pères—Docteurs—Liturgie—Droit Canon—Théologie—Ascétisme—Philosophie—Controverses—Histoire—Vie des Saints—Divers—à des conditions spéciales pour les ecclésiastiques.

25 Fév. '92.

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES **CHAUSSURES**

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

DUBOIS & CIE

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Memb. de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes,
à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Fichés, Dentelles, Broderies,
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.

Des tweeds canadiens, Anglais et Écossais, pour habillement
d'hommes défient toute compétition.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvresseurs

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

* * *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * * *

Déménageront prochainement rue Saint-
Antoine, No. 31, en face du marché.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité: FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

S. BOURGEOIS

Magasin Général

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Épiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Pointures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC.

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité:—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi: Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très mo-
dérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à
sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous
toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

ALFRED MARQUETTE

Meblier et Bourreur

(Rue Cascades ancienne place C. A. Simard)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPECIALITÉ—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MALIS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

G. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moules, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS!

TOUTS LES ARTICLES NÉCESSAIRES POUR LES FROMAGERIES

—Tels que:—

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Q^{ue}.

RAGNOU & FRÈRE

Épiceries de Familles

EN GROS ET DÉTAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

Docteur Eug. St-Jacques

MEDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

Magasin du Bon Marche

ETABLIS EN 1877,

L'ans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Sèches

—Au Nos. 29 et 43—

RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Sèches de Choix, Articles de FANTAISIE, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirts, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Librairie ESCOMPTÉ TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le soussigné continue toujours son commerce de spécialité
Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest,
(En gros et en détail.)

—Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe

PAQUETTE & GODFROT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Falousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et parés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.
On n'emploie que du bois de première qualité.

J. E. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, Etc.

SPECIALITES:

Fournaises et Poèles de Cuisine

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

1^{er} Oct. '91—1 a.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

88 Rue des Cascades, Bâtisse de la "Tribune"

Montres Américaines et Suisses, en or et en argent, bijoux, argenteries, etc. Spécialité: Lunettes en or, argent, nacre. Réparation: faites promptement et satisfaction garantie.

“L'ÉCHO”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé pour le compte de ses propriétaires, par
Bonheur de Landry, imprimeur-éditeur, en la
St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.